



**Objet : Convention de Partenariat 2004 entre l'IPSEC et la FNSEM**  
relative à la protection sociale des SEM (santé, prévoyance, épargne, retraite)

### **Contexte de la présente convention**

La présente convention de partenariat entre l'IPSEC et la FNSEM prolonge les actions déjà impulsées au cours des années 1993-2003 et la volonté de renforcer une coopération réciproque en 2004 ; l'objectif est d'apporter aux SEM adhérentes à la Fédération une assistance en matière de protection sociale.

### **1) Le partenariat IPSEC / FNSEM de 1993 à 2003**

Citons à titre d'exemple :

- la participation régulière de l'IPSEC depuis 1993 au salon annuel des SEM organisé par la FNSEM, manifestation au cours de laquelle l'IPSEC est exposant et participe à certains colloques
- l'adhésion de la FNSEM à l'IPSEC, depuis janvier 1994, pour assurer la protection sociale de ses salariés en complémentaire santé et prévoyance
- la contribution financière de l'IPSEC par son adhésion au club des partenaires de la FNSEM
- le prêt de salles par l'IPSEC pour accueillir des manifestations organisées par la FNSEM,
- l'organisation, avec l'aide de la FNSEM, de contacts informels auprès des SEM susceptibles d'adhérer à l'IPSEC
- l'intervention de responsables de l'IPSEC au sein de colloques organisés par la FNSEM sur des thèmes tels que la qualité, prévoyance, retraite
- la nomination en 2003 d'un administrateur issu de la Direction de la FNSEM au Conseil d'Administration de l'IPSEC, représentant le syndicat patronal CGPME
- .../...

### **2) Le partenariat IPSEC / FNSEM en 2004 : un partenariat renforcé**

L'enjeu : La qualité de l'offre d'assistance en protection sociale apportée aux SEM, au travers de la FNSEM

La Direction de la FNSEM, et son Département Appui au management des SEM, ont exprimé début 2004 le souhait d'offrir à leurs adhérents une offre de conseil-assistance en matière de protection sociale (prévoyance, santé, épargne, retraite) à des conditions attractives.

Pour concrétiser ce projet la FNSEM a pressenti l'IPSEC comme partenaire.

La présente convention de partenariat 2004 précise les apports respectifs de chaque institution :



**a) L'apport de l'IPSEC envers la FNSEM : actions d'assistance, de sponsoring, et d'accueil**

- Création d'une rubrique «Protection sociale» sur le site Web FNSEM : ce service apporte aux SEM adhérentes de la Fédération différents services d'information et d'assistance, tels que actualité sur la protection sociale, offre d'assurance prévoyance-santé à des conditions privilégiées, audit gratuit avec préconisation, proposition et suivi .../... )

- Parrainage par l'IPSEC d'évènements organisés par la FNSEM (Congrès de Bordeaux en octobre 2004, Jeu Mondial des Entreprises Publiques Locales à Paris en 2005) : la contribution annuelle de l'IPSEC allouée à la FNSEM est de 20 000 € TTC à partir de 2004

- Mise à disposition planifiée de la grande salle de l'IPSEC pour des colloques et réunions organisés par la Fédération (15 réunions sur l'année env.).

**b) L'apport de la FNSEM envers l'IPSEC : actions de notoriété et de recommandation**

- L'IPSEC bénéficiera d'une communication nationale permanente envers les SEM au travers de la rubrique «protection sociale» du site Web de la FNSEM

- Au delà de son site Web, la FNSEM relayera l'offre produits-services de l'IPSEC auprès de ses différentes structures (ARSEM, CLUB DES DAF, COMMISSIONS SECTORIELLES.../.. ) et auprès de ses SEM adhérentes les plus significatives non clientes de l'IPSEC

- Communication du logo et services IPSEC lors du Congrès de Bordeaux, du Jeu Mondial des Entreprises Publiques, ainsi que lors de manifestations organisées par la FNSEM dans les locaux de l'IPSEC.

**c) Plan d'action annuel**

Afin de concrétiser les objectifs définis aux paragraphes a) et b) un plan d'action sera cosigné par la FNSEM et l'IPSEC au début de chaque année.

**d) Mesure de l'efficacité du partenariat**

- Pour l'IPSEC l'indicateur principal consistera à mesurer en fin d'année 2004 le nombre d'adhésions SEM apportées par le présent partenariat

- En ce qui concerne la FNSEM un sondage de satisfaction pourra être organisé par la Fédération auprès des SEM ayant eu recours aux services d'information et d'assistance de l'IPSEC, dans le cadre de son enquête de satisfaction annuelle.

**e) Mise en œuvre et signature de la convention**

Effective dès avril 2004 ; signée officiellement dans le cadre du Congrès de Bordeaux en octobre 2004.

Fait à Paris, le 27 juillet 2004

Pour l'IPSEC  
Le Directeur Général  
Francis LEVITTE

Pour la FNSEM  
Le Directeur Général  
Maxime PETER